

DEPARTEMENT
des
Bouches-du-Rhône

EPAGE HuCA
Huveaune Côtiers Ayalades

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 15 novembre 2022

L'An deux mille vingt et deux le quinze novembre à quatorze heure trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable, ZI Les Paluds, 13400 Aubagne), sous la présidence de M. Jean-Pierre GIORGI, doyen d'âge.

Nombre de Conseillers
en exercice : 22

DELIBERATION N° 2

OBJET : Election du/de la Président(e)

PRESENTS :

POUVOIRS :

EXCUSES :

Conformément aux articles L 2121-17, L 2122-1, L 2122-4, L 2122-7, L 2122-5, L2122-6, L 2122-13, L 2122-20 et L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Syndical est invité à procéder à l'élection du/de la Président(e).

La candidature de Madame / Monsieur est proposée.

Le quorum étant atteint, le vote a lieu.

1^{er} tour : nombre de votants :

Candidat :

Madame/ Monsieur

Nombre de voix obtenues :

Nuls : Blancs :

Madame/ Monsieur ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président de l'EPAGE HuCA et est installé immédiatement.

Conseil Syndical du 15/11/2022 – Délibération 2

Sont annexés à la présente délibération les documents relatifs à l'émargement lors du vote à bulletin secret, au dépouillement, à la proclamation, ainsi que le PV de la séance.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Certifié exécutoire par la Présidente
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le

**LE PRESIDENT DE SEANCE,
Jean-Pierre GIORGI**

Conseil Syndical du 15/11/2022 – Délibération 2

Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune
932, avenue de la Fleuride, ZI Les Paluds
13400 Aubagne

 **SMBVH**
Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune
www.syndicat-huveaune.fr

Le **SMBVH** devient **EPAGE**
HuCA par arrêté interpréfectoral
du 15/09/2022

www.epagehuca.fr


HuCA
Établissement public d'aménagement
et de gestion des eaux
Huveaune Côtiers Aygalades